

SÉANCE DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2015

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Jean-Yves Gentil (PS), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Gérald Membrez (PCSI)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : David Balmer (PLR), Christophe Berdat (PS), Clovis Brahier (PS), André Burri (PDC), Maëlle Courtet-Willemin (PDC), Loïc Dobler (PS), David Eray (PCSI), Anne Froidevaux (PDC), Gilles Froidevaux (PS), Yves Gigon (PDC), Quentin Haas (PCSI), André Parrat (CS-POP), Edgar Sauser (PLR), Emmanuelle Schaffter (VERTS) et Bernard Varin (PDC).

Suppléants : Demetrio Pitarch (PLR), Antoine Froidevaux (PS), Martial Farine (PS), Jean-François Pape (PDC), Aude Zuber (PDC), Josiane Daepf (PS), Vincent Eschmann (PDC), Fabrice Macquat (PS), Anita Chevrolet (PDC), Daniel Meyer (PCSI), Esther Gelso (CS-POP), Laure Miserez Lovis (PLR), Anselme Voirol (VERTS) et Françoise Chaignat (PDC).

(La séance est ouverte à 14h15 en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

Département de la Formation, de la Culture et des Sports (suite)**9. Motion 1137**

Fusionner le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et le Service de la formation (SFO)

Raoul Jaeggi (PDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1137a est accepté par 54 députés.

10. Interpellation 847

Attribution de la salle de sport concernant les besoins en locaux de la HEP-BEJUNE et formation pratique des enseignants EPS, sur le site de Delémont, dès août 2016.

Maurice Jobin (PDC)

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département des Finances, de la Justice et de la Police**11. Modification de la loi sur les droits politiques** (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 53 députés.

13. Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

14. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 53 députés.

15. Modification du décret fixant les émoluments judiciaires (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 54 députés.

16. Modification de la loi d'organisation judiciaire (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 8a, alinéa 3

Texte adopté en première lecture :

³ Après examen des candidatures, le Conseil de surveillance de la magistrature adresse son préavis motivé au Parlement et présente une proposition de candidature par poste à pourvoir. La proposition doit être communiquée au Parlement au moins trente jours avant la date de l'élection.

Proposition du groupe UDC :

(Pas d'alinéa 3.)

Au vote, la proposition du groupe UDC est rejetée par 32 voix contre 11.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 39 voix contre 8.

17. Modification de la loi instituant le Conseil de prud'hommes (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

18. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 51 députés.

19. Modification de la loi sur les communes (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 52 députés.

20. Modification du décret sur les communes (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 51 députés.

21. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 54 députés.

22. Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LiLAVI) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 54 députés.

23. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCPP) (deuxième lecture)

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 52 députés.

24. Modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (deuxième lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 37 voix contre 16.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 36 voix contre 17.

25. Modification du décret concernant le permis de construire (deuxième lecture)

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 voix contre 17.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est acceptée par 36 voix contre 17.

26. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2016

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Rubrique 210.3636.00 (page 100) – SAS/Subventions à la Puce Verte à Delémont
Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 210.3636.00 : 18'860'9000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la subvention de 50'000 francs à la Puce Verte à Delémont

Rubrique 210.3636.00 : 18'810'9000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 49 voix contre 5.

Rubrique 210.3636.00 (page 100) – SAS/Intégration d'une subvention à la Bulle Verte à Porrentruy

Majorité de la commission :

Intégration d'une subvention de 24'500 francs à la Bulle Verte à Porrentruy, compensée par une réduction du même montant de la subvention allouée à la Puce Verte à Delémont.

Rubrique 210.3636.00 : 18'860'9000 francs

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 210.3636.00 : 18'860'9000 francs

La majorité de la commission retire sa proposition.

Rubriques 410.3132.00 et 410.4260.00 (pages 172 et 173) – ENV/Réduction des analyses (en lien avec mesure OPTI-MA 26)

Majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 410.3132.00 : 1'537'000 francs

Rubrique 410.4260.00 : 422'300 francs

Minorité de la commission et Gouvernement :

Réduction de 100'000 francs des montants prévus pour les analyses afin de tenir compte de l'efficacité du passage au privé. Pas d'adaptation des remboursements à la rubrique 410.4260.00.

Rubrique 410.3132.00 : 1'437'000 francs

Rubrique 410.4260.00 : 422'300 francs

Au vote, la proposition de la minorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 54 députés.

Rubrique 411.3145.01 (page 186) – ENV/Forêts domaniales

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 411.3145.01 : 540'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 100'000 francs de la rubrique pour montrer un soutien au maintien des postes supprimés.

Rubrique 411.3145.01 : 440'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 6.

Rubrique 600.4894.00 (page 315) – TRG/Utilisation de la réserve pour risques conjoncturels

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, à savoir utilisation première de la réserve disponible avant d'envisager le recours au frein à l'endettement, la loi sur les finances imposant des mesures.

Rubrique 600.4894.00 : 9'500'000 francs

Minorité de la commission :

Pas d'utilisation de la réserve pour risques conjoncturels, car les conditions exceptionnelles ne sont pas réunies pour effectuer le prélèvement. Recourir au mécanisme du frein à l'endettement en attendant que la réalisation complète des mesures OPTI-MA compense l'écart budgétaire

Rubrique 600.4894.00 : 0

La minorité de la commission retire sa proposition.

Rubrique 730.4270.00 (page 365) – POC/Recettes d'amendes d'ordre

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé. Recettes en proportion de l'investissement et de l'utilisation du nouveau radar.

Rubrique 730.4270.00 : 1'400'000 francs

Minorité de la commission :

Diminution de 200'000 francs de la rubrique budgétaire.

Rubrique 730.4270.00 : 1'200'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 40 voix contre 9.

Rubrique 730.5060.00 (page 370) – POC-Investissements/Véhicules, équipements et appareils

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 730.5060.00. : 640'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 100'000 francs de la rubrique pour le renouvellement des véhicules de la Police cantonale

Rubrique 730.5060.00. : 540'000 francs

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 7.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 51 députés.

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

27. Arrêté octroyant un crédit au service de la santé publique lié à la fermeture de l'Unité hospitalière médico-psychologique

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article premier

Gouvernement et commission

Un crédit de CHF 521'763.- est octroyé au Service de la santé publique

La proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée tacitement.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 49 députés.

Département de l'Environnement et de l'Équipement

28. Motion 1126

**Il faut améliorer durablement la qualité des eaux de la Birse
Cédric Vauclair (PS)**

Développement par Jämes Frein (PS).

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que les auteurs acceptent.

Au vote, le postulat no 1126a est accepté par 52 députés.

29. Modification de la loi sur la construction et l'entretien des routes (deuxième lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'article 26, le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 51 députés.

30. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 1.09.5 « Aire d'accueil des gens du voyage »)

Ce dossier a été renvoyé au Gouvernement par la commission.

31. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 3.23.2 « Etang de la Gruère »)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Fiche 3.23.2 « Etang de la Gruère »
Principe d'aménagement 2, lettre a, deuxième tiret
Commission et Gouvernement :

- construire à l'entrée du site un bâtiment emblématique comprenant un centre d'accueil et un centre d'interprétation, s'intégrant au paysage et au site;

La proposition est acceptée tacitement.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 54 députés.

32. Question écrite 2769

Mise en place du Service de développement territorial (SDT) : quel bilan ?
Yves Gigon (PDC)

(Ce point est renvoyé à une séance ultérieure.)

33. Hommage du Parlement à Madame et Messieurs les ministres Elisabeth Baume-Schneider, Michel Probst, Philippe Receveur et Michel Thentz.

Hommage est rendu aux ministres sortants.

La séance est levée à 19.35 heures, suivie d'un apéritif marquant la fin de la législature 2011-2015.

Delémont, le 10 décembre 2015

Le président :
Jean-Yves Gentil

Le secrétaire :
Jean-Baptiste Maître

Annexes : - Postulat no 363
- Interpellation no 848
- Résolution no 167